



Compte-rendu du CTL du 21/10/2021 2ème convocation

Les élus du personnel Solidaires, CGT, FO, CFDT/CFTC siégeaient en deuxième convocation suite au vote unanime contre les opérations NRP applicables au 1er janvier 2022 dans le 77.

Le Ddfip 77 a quitté la salle un peu après la lecture des déclarations liminaires.
D'habitude, ce sont les organisations syndicales qui claquent la porte, pas le Directeur !
La séance a donc continué sous la présidence de M Gaullier.

L'examen des points à l'ordre du jour a été relativement rapide, la Ddfip 77 n'abandonnant pas ses projets NRP pour le département. Le vote unanime CONTRE a été réitéré par les organisations syndicales.

La CGT a de nouveau évoqué la situation des collègues du SPL de Fontainebleau concernés par le transfert d'activité des EHPAD vers le service de gestion comptable de Coulommiers.

(Pour rappel, le transfert de la gestion des Ehpads pour le SGC de Coulommiers entraîne le transfert de 2 emplois, 1 B et 1 C. Aucun agent ne souhaite suivre la mission à Coulommiers.)

Ce transfert de missions suscite une énorme inquiétude et de l'incompréhension de la part des collègues. La CGT a demandé que la Direction leur apporte des informations claires et précises au regard de ce changement d'affectation.

La Direction a indiqué vouloir désigner les 2 plus jeunes dans le grade des collègues exerçant les missions Hôpital et Ehpads. Ces agents resteront sur place et travailleront à distance pour le SGC de Coulommiers. Lors du prochain mouvement local de mutation, ils bénéficieront d'une priorité pour rester sur Fontainebleau en cas de vacance de poste.

La CGT a rappelé que la priorité pour rester dans son service en cas de vacance n'est valable que l'année de la restructuration. Si aucun poste n'est vacant en septembre 2022, cela ne rassurera pas les agents.

La CGT a indiqué que le choix d'affectation des agents touchés par les restructurations est précipité alors que la Direction n'a pas encore rencontré l'ensemble des agents concernés.

La réponse de la Ddfip est que la date du 20 octobre a été fixée pour une plus grande visibilité pour l'aménagement des futurs locaux et anticiper les travaux RH. En aucun cas, il ne s'agissait de mettre la pression aux agents. Elle rencontrera tous les agents concernés par les opérations du 01/01/2022.

Un délai plus large a donc été ouvert jusqu'au 15 novembre.

La Direction a évoqué le problème des lignes téléphoniques sur les postes restructurés. Le nouveau système (TOIP) n'est pas encore opérationnel. Et l'installation sur l'antenne de Savigny a pris du retard. Elle a par ailleurs indiqué que le numéro unique d'appel sera de plus en plus favorisé.

Pour les formations dans les accueils de proximité, où il est attendu de la polyvalence, « un parcours unifié de proximité » sera proposé. Cette formation sera pour les agents qui restent sur le site d'origine. Ils auront « deux casquettes » : Assiette et Recouvrement.

La disponibilité des formateurs sera cependant examinée.

Les gestionnaires de site seront impliqués dans cette gestion de l'accueil (si problèmes de sécurité à l'accueil).

La CGT a demandé, dans le cadre de ces restructurations, que la Direction donne des garanties aux agents au regard du travail à distance ; par ailleurs, qu'aucune remise en cause du télétravail ne soit appliquée.

La Direction a indiqué que le télétravail ne sera pas remis en cause avec les opérations NRP ; de plus, il a été accordé pour 1 année.

Quant au travail à distance pour les agents qui ne suivent pas la mission et qui restent sur place, elle ne fera pas un engagement formel. La nouvelle Direction ne devrait pas bouleverser ce qui fonctionne bien. Elle sera cependant vigilante afin que les agents ne soient pas isolés.

Trésorerie Amendes :

Afin de trouver des pistes d'amélioration des conditions de travail à la trésorerie Amendes, la Direction avec la chef de service et ses adjoints se sont réunis le 18/10.

- étoffer l'effectif dont un adjoint qui a pris en charge la gestion de l'accueil
- étude des flux de l'accueil physique, courriels, téléphone et courrier
- mise en place d'une automatisation des réponses
- pour le courrier : « douchette à encodeur
- téléphone : aucune capacité d'augmenter le nombre d'agent pour répondre au téléphone
- accueil physique : à partir du 26 ème usager, donner un formulaire de contre-appel pour réponse dans les 48H.

Un bilan sera fait dans 3 mois.